



RECU le

21 JUL 2006

695

Genilac, le 18 juillet 2006

Sauvegarde des Coteaux du Jarez
Siège social : Mairie de La Cula
42800 GENILAC
www ;scjarez.org

A Monsieur Philippe MARZOLF
Commission particulière du débat public
Politique des transports Vallée du Rhône – Arc languedocien
26 boulevard Saint Roch
84000 AVIGNON

Monsieur le Président,

Suite à la lecture des dossiers, cahiers d'acteurs, journaux du débat et après notre participation à la réunion qui a eu lieu le 6 juillet à Saint Etienne, nous souhaitons vous faire part de nos propositions :

- nous rejetons le développement d'infrastructures routières nouvelles, qu'elles soient dans la vallée du Rhône ou sur des axes plus ou moins parallèles : en effet, les enjeux d'environnement (locaux : pollution ; bruit, consommation d'espaces naturels ou agricoles, ou globaux : émission de gaz à effet de serre) et les enjeux d'approvisionnement en énergie sont tels que le choix de modes alternatifs au routier n'est plus un choix mais une obligation pour la survie des générations futures, aussi bien du point de vue environnemental, social (coût, santé) et que du point de vue économique (une économie basée sur l'exploitation croissante de ressources non renouvelables est « durable » à quelle échéance ?) ;

- nous soutenons bien entendu le report sur les modes ferroviaire, fluvial et maritime, qui, d'après le dossier et de nombreux avis ont les capacités nécessaires pour le trafic prévu ;

- pour le mode routier, la régulation de l'existant et la maîtrise de la mobilité permettraient d'optimiser l'usage de l'existant pour les transports et les déplacements impossibles par d'autres modes ;

- il faut aussi continuer la recherche et trouver (pourquoi pas) de nouveaux modes de transports encore moins polluants, moins consommateurs d'énergie et d'espace, moins perturbateurs pour les écosystèmes que le rail et le fluvio-maritime. Cependant il nous semble tout à fait irréaliste de laisser croire au public que les biocarburants ou l'hydrogène régleront tous les problèmes sans en créer de nouveaux (compétition pour l'usage des terrains agricoles, bilan énergétique final, déchets nucléaires,...) ;

- la modification des comportements n'est pas utopique (il suffit de constater la progression de la fréquentation des trains et des transports en commun ou des modes doux quand l'offre est adaptée aux besoins). Les mesures d'urbanisme conduisant à moins de déplacements sont connues mais nécessitent la volonté politique de les appliquer. Les industriels ont besoin de bonnes conditions de desserte : elles peuvent passer par d'autres modes que le routier (le fluvial est déjà utilisé par des entreprises comme Monoprix, Auchan, La Redoute,...). Au contraire, la construction de nouvelles voies routières induit toujours un trafic routier supplémentaire et, à terme, une nouvelle congestion, allant à l'encontre du but recherché.

En espérant que notre avis sera pris en compte, nous vous prions, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

B. Virieux, Co-Président S.C.S.